****

Demande d’allocations de sauvegarde – phase 2

Pourquoi cette demande ?

Vous avez été reconnu par le service régional de l’emploi (FOREM, ACTIRIS, VDAB ou Arbeitsamt) comme demandeur d’emploi non mobilisable pendant une période de 2 ans éventuellement renouvelée. Durant cette période de reconnaissance, vous avez bénéficié d’allocations de sauvegarde (phase 1).

À la suite de cette période, le service régional de l’emploi a constaté que vous étiez à nouveau disponible pour le marché de l’emploi.

Vous pouvez alors bénéficier d’allocations de sauvegarde pour une période supplémentaire de 24 mois (phase 2).

Base légale : art. 63bis AR 25.11.1991

Etes-vous concerné par ce formulaire ?

Vous utilisez ce formulaire pour demander à bénéficier des allocations de sauvegarde pour une période supplémentaire de 24 mois (phase 2) et introduire l’attestation rédigée par le service régional de l’emploi SI :

* ACTIRIS ou le VDAB constate que vous êtes à nouveau disponible pour le marché de l’emploi (peu importe la date) ;
* l’ADG ou le FOREM constate que vous êtes à nouveau disponible pour le marché de l’emploi à partir d’une date antérieure au 1er décembre 2024 (= au plus tard jusqu’au 30 novembre 2024).   
    
  Si l’ADG ou le FOREM constate que vous êtes à nouveau disponible pour le marché de l’emploi à partir d’une date postérieure au 30 novembre 2024 (= au plus tôt à partir du 1er décembre 2024), il en informe l’ONEM par voie électronique et vous ne devez en principe pas introduire de demande pour bénéficier des allocations de sauvegarde pour une période supplémentaire de 24 mois (phase 2).

Vous devrez néanmoins introduire une demande d’allocations dans certaines circonstances (par exemple si votre indemnisation a été interrompue pendant au moins 4 semaines).

Avez-vous besoin d’informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d’informations :

- Contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) ou votre service régional de l’emploi (FOREM, ACTIRIS, VDAB ou Arbeitsamt)

- Vous pouvez également prendre connaissance de la feuille info T166 « Pouvez-vous bénéficier des allocations de sauvegarde » disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou qui peut être téléchargée sur le site internet [www.onem.be](http://www.onem.be).

Que devez-vous faire du formulaire?

Vous remplissez la Partie I.

La Partie II doit être remplie par le service régional de l’emploi ou être remplacée par une attestation rédigée par leurs services et reprenant les mêmes informations.

Vous trouverez, dans la marge de gauche, des informations qui vous aideront à remplir ce formulaire.

Vous remettez le formulaire rempli et son éventuelle annexe à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Et ensuite?

L’organisme de paiement transmet le formulaire à l’ONEM.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Demande d’allocations de sauvegarde – phase 2  Art. 63bis AR 25.11.1991  À utiliser uniquement lorsque :   * Actiris ou le VDAB constate une disponibilité pour le marché de l’emploi (peu importe la date) * l’ADG ou le FOREM constate une disponibilité pour le marché de l’emploi à partir d’une date antérieure au 01/12/2024   **Partie I : à compléter par le chômeur** | cachet dateur de l'organisme de paiement |
|  | | |

Votre identité

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Votre numéro NISS se trouve sur votre carte d’identité | Numéro NISS \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ - \_\_ \_\_ |

Votre demande

|  |  |
| --- | --- |
| À partir de la date de votre demande, vous êtes soumis à l’ensemble des obligations des chômeurs complets. Votre comportement de recherche d’emploi sera à nouveau contrôlé par le service régional de l’emploi. | A l’issue d’une période de reconnaissance comme demandeur d’emploi non mobilisable, je suis à nouveau disponible pour le marché de l’emploi.  Je demande le bénéfice des allocations de sauvegarde pendant une période  supplémentaire de 24 mois à partir du \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |

Signature

|  |  |
| --- | --- |
| Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l’ONEM. Plus d’infos sur www.onem.be | Je certifie que la présente déclaration est sincère et complète.  Date : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ Signature |

Partie II : à compléter par le FOREM, ACTIRIS, VDAB ou Arbeitsamt

Cette partie II peut être valablement remplacée par une attestation rédigée par le FOREM, ACTIRIS, VDAB ou Arbeitsamt et reprenant les mêmes informations

L’organisation

|  |  |
| --- | --- |
|  | J’atteste que, après la période de reconnaissance comme demandeur d’emploi non mobilisable, M./Mme est disponible pour le marché de l’emploi à partir du \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |

Signature

|  |  |
| --- | --- |
|  | Date : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_Signature responsable Cachet |
|  | Personne de contact :  Téléphone/fax: |

